

Insee Dossier

Guyane



N° 10

Décembre 2020

Antilles-Guyane

**La Communauté de communes
des Savanes :**
**un territoire hétérogène,
un développement toujours lié au
spatial**

Avant-propos

Ce diagnostic territorial a pour ambition de recenser les forces et les faiblesses, d'évaluer les enjeux économiques et sociaux de la Communauté de communes des Savanes, dernière née des intercommunalités de Guyane encore en phase de structuration.

Réalisé par l'Insee à la demande de la préfecture de Guyane, il est mis à disposition des acteurs publics pour outiller les décisions en leur fournissant des données statistiques fiables et une analyse des dynamiques. Dans la Communauté de communes des Savanes coexistent des territoires ruraux ou enclavés, à faible attractivité, où les départs de population sont importants et le bassin d'emploi faible, avec un pôle d'industrie de pointe qu'est le centre spatial. Y cohabitent des populations hautement qualifiées, venant du reste de la France ou d'Europe et qui ne s'installent pas durablement, avec des populations jeunes, peu ou pas formées vivant dans des conditions davantage précaires. Assurer la cohérence de ce territoire hétérogène représente un enjeu majeur des politiques publiques locales. Ce document constitue une base essentielle pour y parvenir

Ce dossier a été réalisé par l'Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la Préfecture de la Région Guyane.

Ont contribué à cette étude:

Rédaction : Marion Lauvaux

Coordination : Rémi Charrier, Katia Le Goaziou, Geoffray Simon, Luciano Valony

Remerciements

Au service du Secrétaire Général aux Affaires Régionales : Fanny Bidoux, conseillère du Préfet à l'égalité des territoires, l'accès aux services publics et la ruralité

À la Communauté de Communes des Savanes : Aurélie Billard, responsable du service environnement, Tatiana Falgayrettes, directrice générale des services et David Porfal, responsable du service aménagement-territoire À la Communauté de Communes

Et à l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette étude, par leur expertise et leur connaissance fine et pragmatique du territoire.

Synthèse

La Communauté de communes des Savanes (CCDS) est située au centre de la Guyane, entre les deux zones les plus dynamiques : les communautés d'agglomération du Centre littoral et de l'Ouest guyanais. Elle est composée de quatre communes : Kourou, de loin la plus peuplée, Sinnamary, rurale et traditionnelle, Iracoubo, également rurale et Saint-Elie, une commune à vocation minière. La CCDS se différencie de l'Ouest et de l'Est guyanais car elle n'est pas une zone frontalière avec des échanges structurants vers l'extérieur. Elle n'a pas le poids démographique ni politique de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral qui rassemble les principaux centres de décision de la Guyane.

Mais la CCDS se distingue surtout par son économie. Elle abrite en effet le Centre Spatial Guyanais et dispose, avec cet outil, d'un des plus grands atouts économiques. L'activité spatiale est à l'origine de 15 % de la création de richesse et d'un emploi privé sur six à l'échelle de toute la Guyane. La présence de personnels qualifiés avec des revenus élevés a un effet positif sur son économie : les établissements de la base spatiale et leurs sous-traitants permettent aux communes de la CCDS d'avoir des ressources fiscales plus importantes que les autres communes de Guyane.

Malgré l'impact positif du spatial, les inégalités restent fortes. La dépendance aux aides sociales demeure importante pour les allocataires, même si elle est moindre que dans le reste de la Guyane. Historiquement, le développement économique et démographique des Savanes a été très largement corrélé avec celui du secteur spatial. Or, depuis la fin des années 2000, la CCDS semble en avoir terminé avec une phase de croissance de plus de trente ans. Le secteur spatial a atteint sa vitesse de croisière et ne peut plus entraîner à lui seul le développement du territoire. À l'inverse du reste de la Guyane, la population de la CCDS est restée stable, autour de 30 000 habitants. L'attractivité du territoire joue négativement : chaque année, les départs de ses habitants vers l'extérieur, que ce soit le reste de la Guyane ou le reste du pays, sont largement plus nombreux que les entrées. Les jeunes sont notamment nombreux à partir dans le cadre de leurs études : les possibilités de poursuivre des études supérieures dans la CCDS sont encore trop limitées, malgré la présence d'un IUT.

L'agglomération est à la recherche d'autres relais de développement, au-delà du spatial. La structuration récente de la filière agricole montre que des solutions existent. Le tourisme peut profiter de la présence de la base spatiale et de la proximité de l'Île-de-Cayenne. Mais le territoire reste hétérogène : les communes sont éloignées les unes des autres, ce qui renforce leur isolement. Les déplacements entre le pôle de la CCDS, Kourou et les trois autres communes sont limités. Les navettes entre Kourou et Macouria ou l'Île-de-Cayenne sont beaucoup plus nombreuses, que ce soit pour se rendre sur son lieu de travail ou sur son lieu d'étude.

Sommaire

Avant-propos	2
Synthèse	3
Démographie et peuplement	5
Éducation, économie, emploi et tissu productif	9
Conditions de vie et cohésion du territoire	15
Mobilité et équipements	19
Sources et méthodes	21
Bibliographie	21
Définitions	23

Démographie et peuplement

Une croissance en perte de vitesse

La Communauté de communes des Savanes a connu une croissance démographique rapide avec l'installation du centre spatial à Kourou. Depuis les années 1990, la croissance se réduit. Le fort solde naturel soutient la croissance de la population. À l'inverse, les sorties du territoire sont plus nombreuses que les arrivées. Les départs, souvent vers l'Hexagone, concernent essentiellement les jeunes, en raison des études ou de la recherche d'un emploi. Ces départs commencent à peser sur la natalité, qui se stabilise.

La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) est le dernier Établissement Public de Coopération Communal (EPCI) créé en Guyane, en 2011. Elle est située à mi-chemin entre la préfecture du département, Cayenne, et la sous-préfecture Saint-Laurent-du-Maroni. Le bassin des savanes s'étend sur près de 12 000 km² et comprend quatre communes : Kourou, Iracoubo, Sinnamary et Saint-Elie.

Ces quatre communes comptent 30 645 habitants au 1er janvier 2017, dont près de 85 % demeurent à Kourou.

Les distances entre les communes rendent difficile la cohésion du territoire. Kourou se situe sur le littoral, à l'embouchure du fleuve Kourou. Les communes d'Iracoubo et Sinnamary se situent le long de la route nationale 1 qui relie Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni. Sinnamary se situe à près de 50 kilomètres de Kourou et Iracoubo à une trentaine de kilomètres de Sinnamary. Saint-Elie n'est accessible qu'en pirogue puis via une piste ou par hélicoptère.

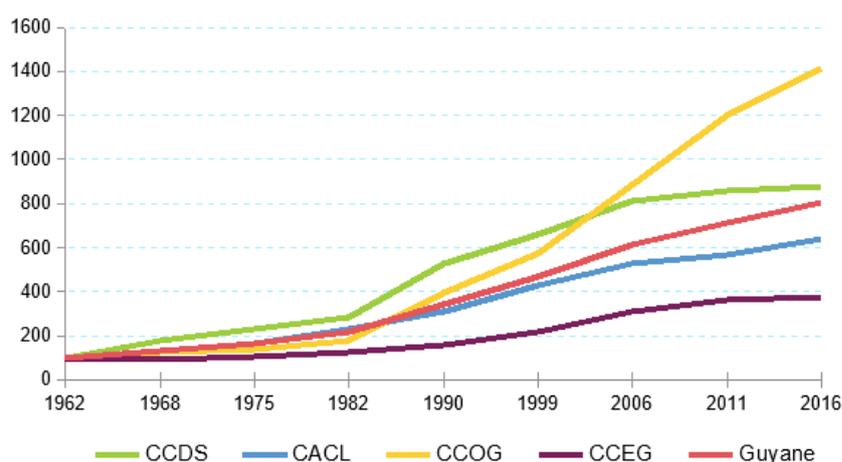
Saint-Elie est une commune minière. Elle s'est développée dans les années 1990-2000 avec un nombre d'habitants frôlant les 500. En 2008 une importante opération policière ferme la plupart des commerces de la commune, impliqués dans l'orpaillage illégal. En 2017, la commune ne compte plus que 247 habitants (voir encadré p 22).

Une croissance historique rapide

La CCDS est l'EPCI de Guyane qui a connu la plus forte croissance en 50 ans, après la Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais (CCOG) (figure 1). Jusque dans les années 2000, la croissance de la CCDS a été supérieure à celle des autres EPCI, puis elle s'est stabilisée. En 50 ans, sa population a été multipliée par 9.

1 Une croissance historique rapide

Évolution de la population des EPCI de Guyane depuis 1962 (base 100 en 1962)

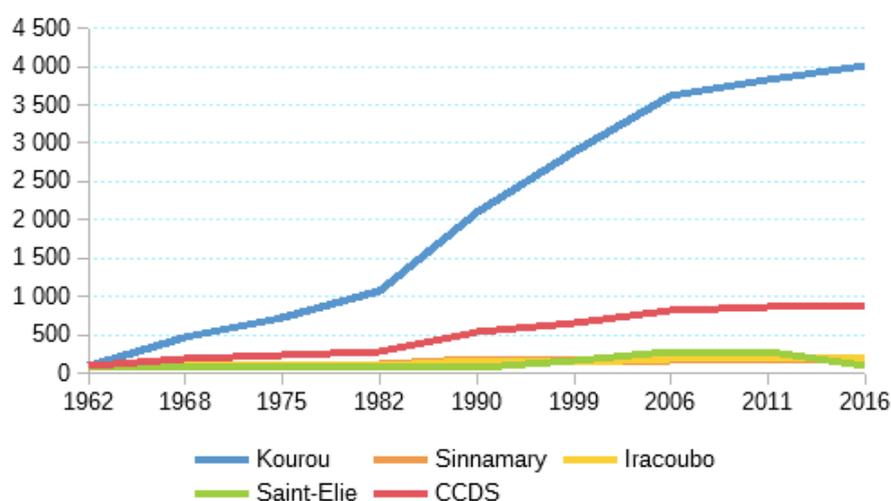


Source : Insee, Recensements de la population.

CCDS: Communauté de communes des Savanes ; CACL: Communauté d'agglomération du Centre Littoral ; CCOG: Communauté de communes de l'Ouest Guyanais ; CCEG: Communauté de communes de l'Est Guyanais

1 bis Une croissance démographique portée par Kourou

Évolution de la population de la CCDS par commune depuis 1962 (base 100 en 1962)



Source : Insee, Recensements de la population.

Sur le long terme, Kourou a connu une croissance démographique remarquable. Avant la construction du centre spatial dans les années 1960, Kourou était un petit village de pêcheur. Celui-ci subsiste toujours sous l'appellation de « Vieux Bourg ». En 1962, Kourou comptait 659 habitants alors qu'ils sont 25 685 en 2017. En cinquante ans, sa population a été multipliée par 40 avec les vagues successives d'installation liées à l'implantation du site de lancement européen.

En 1962, Sinnamary était la troisième ville la plus peuplée de Guyane (3 589 habitants), après Cayenne et Saint-Laurent du Maroni. Sa population n'a que très peu fluctué et reste autour des 3 000 habitants depuis les années 1990. En 2017, 2 919 personnes vivent à Sinnamary.

Iracoubo comptait 975 habitants en 1962. Après avoir légèrement gagné des habitants jusque dans les années 2000, sa population a stagné puis décliné à partir de 2010. En 2017, les Iracouboriens sont au nombre de 1 799.

Un peuplement lié au centre spatial

Le peuplement de la CCDS s'est fait en deux phases. La première est liée à la décision d'implanter le centre spatial à Kourou en 1964. Les investissements sont massifs : construction du centre spatial et de la ville nouvelle de Kourou. Entre 1962 et 1968, la croissance démographique annuelle moyenne est de 9,9 %, du fait de l'arrivée de 2 500 personnes pour la réalisation des chantiers. Kourou capte l'essentiel de cette croissance (+ 30 % par an).

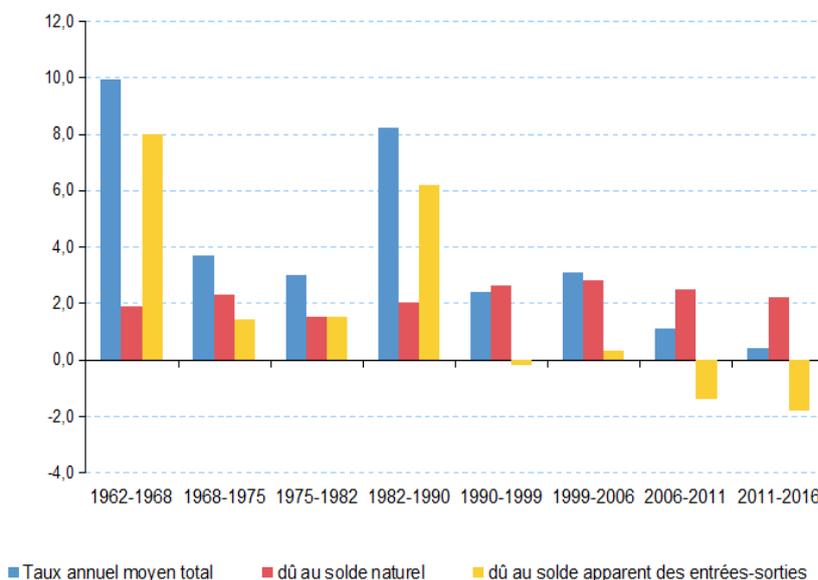
Entre 1982 et 1990, avec le développement de la base spatiale, la croissance moyenne de la population est de nouveau très élevée (+ 8,2 % par an), encore portée par des arrivées nombreuses sur le territoire depuis le reste de la région, du pays ou depuis l'étranger. Pendant ces huit années, la population de Kourou croît de 8,8 % par an. Sinnamary et Iracoubo connaissent également une forte croissance démographique (7 % et 6,7 %).

Depuis les années 1990, la croissance démographique diminue. Le solde des entrées-sorties de résidents a progressivement baissé jusqu'à devenir négatif à partir de 2006 : les départs ne sont plus compensés par les arrivées de nouveaux habitants. Le solde naturel, s'il reste largement positif, ne cesse de diminuer (figure 3).

Entre 2011 et 2016, la population de la CCDS ne croît plus que de 0,4 % par an. Le

2 Un solde naturel qui assure une croissance démographique, des entrées-sorties irrégulières

Évolution et décomposition du taux d'accroissement annuel de la population des Savanes (en % et en points de %)

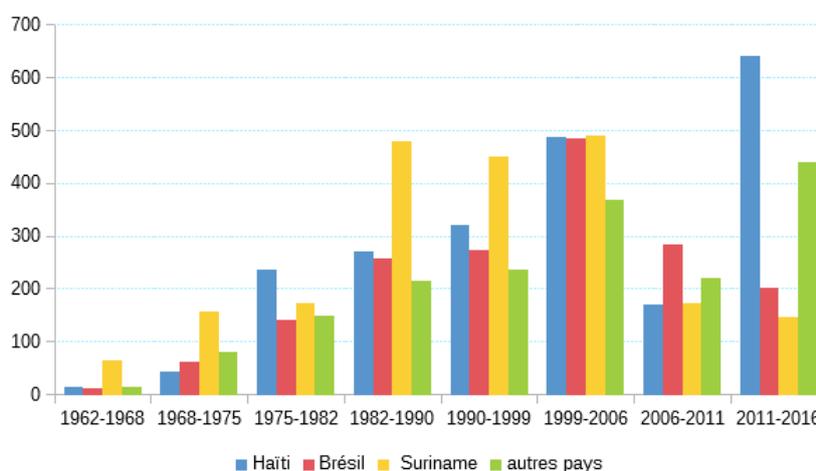


Lecture : entre 2011 et 2016, la croissance annuelle de la population des savanes est de 0,4 %. Cette évolution se décompose en un solde naturel et un solde apparent des entrées-sorties : le solde naturel contribue positivement de 2,2 points à la croissance de la population et le solde des entrées-sorties du territoire contribue négativement de 1,8 points.

Source : Recensements de la population, État civil.

3 Des arrivées irrégulières en fonction des pays

Immigrés par pays et date d'arrivée sur le territoire (en nombre)



Champ : immigrants arrivés sur le territoire depuis 1962.

nota bene: 1682 personnes n'ont pas déclaré leur année d'arrivée dont 740 Surinamais, 384 Haïtiens, 283 Brésiliens, soit 17 % des immigrants.

Source : Recensement de la population 2016.

solde naturel est en grande partie compensé par le solde des entrées-sorties. Sur cette même période, la population du reste de la Guyane croît de 2,9 %. Le solde naturel et le solde entrées-sorties étant tous deux positifs.

Des vagues d'immigrations irrégulières en fonction des pays

À l'image de la Guyane, les vagues d'immigration ont contribué fortement au peuplement de la CCDS. Jusqu'en 2006, les Surinamais et les Brésiliens étaient les plus nombreux à s'installer. Plus récemment, les Haïtiens ont pris le relai avec un pic migratoire record en 2015 (figure 3).

En 2016, 31 % de la population de la CCDS est d'origine immigrée, autant que dans le reste de la Guyane. Ils sont davantage présent à Kourou (32 % de la population) qu'à Sinnamary ou Iracoubo (respectivement 26 et 25 % de la population).

Une croissance démographique ralentie

Depuis 2006, la croissance démographique ralentit fortement dans la CCDS. Principal moteur démographique, le nombre de naissances est en diminution. Entre 2011 et 2016, le nombre de naissances annuel moyen est de 742, contre 824 entre 2006 et 2011. En 2017 et 2018, les naissances augmentent légèrement. Du fait de la jeunesse de la population, le nombre de décès annuel est peu nombreux (autour de 100) bien qu'en augmentation.

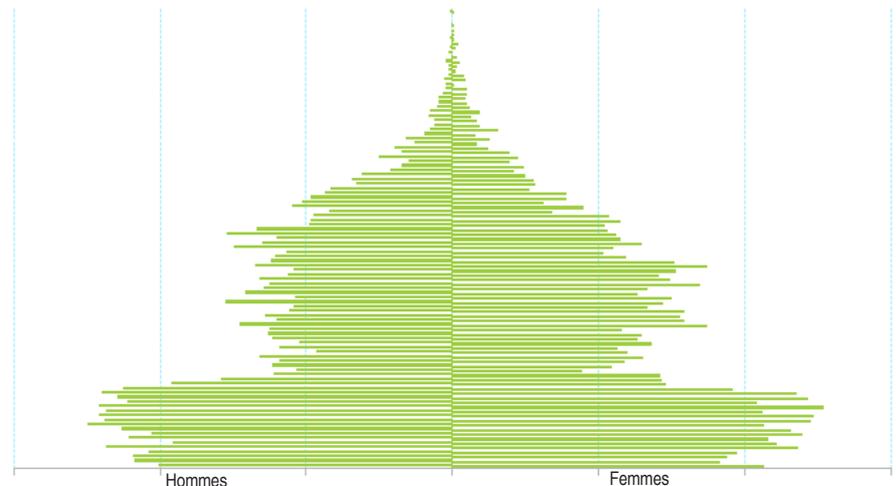
Les cohortes de jeunes diminuent

La population de la CCDS est très jeune : la moitié des habitants ont moins de 25 ans (29 ans dans la CACL). La pyramide des âges (figure 4) montre un fort déficit des jeunes en âge de poursuivre leurs études ou d'accéder à un premier emploi (entre 18 et 30 ans). Ce phénomène est commun à tous les territoires provinciaux et particulièrement dans les outre-mers, mais il est davantage marqué dans la CCDS victime d'un double départ : vers la CACL où se trouvent la plupart des formations proposées par l'université de la Guyane, et vers l'Hexagone. Ces départs ont in fine un impact sur la natalité. Le déficit de jeunes femmes fait mécaniquement baisser le nombre de naissances.

Le phénomène est davantage prononcé dans les communes de Sinnamary et Iracoubo : départ des jeunes, baisse du nombre

4 Une population très jeune

Pyramides des âges de la CCDS en 2016

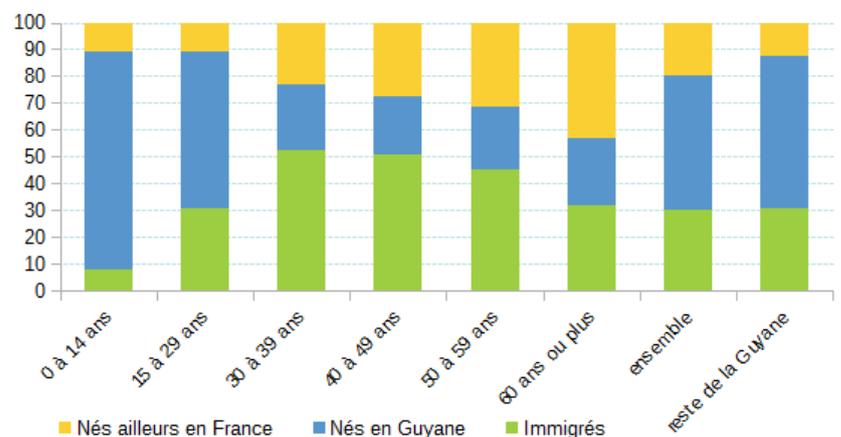


Note : les âges sont placés sur l'axe vertical. Les effectifs des hommes sont représentés à gauche, ceux des femmes à droite. La longueur des barres correspond à la proportion d'hommes et femmes de chaque âge.

Source : Insee, Recensement de la population 2016

5 La moitié de la population de la CCDS est née en Guyane

Répartition de la population par caractère d'immigration, lieu de naissance et âge en 2016 (en %)



source Insee, Recensement de la population 2016

de femmes en âge de procréer et du nombre de naissances.

Ces mécanismes démographiques sont à prendre en compte lors du dimensionnement d'infrastructures, notamment scolaires. L'enjeu de création d'une attractivité tournée vers la jeunesse est d'autant plus forte.

La moitié des habitants de la CCDS est née en Guyane

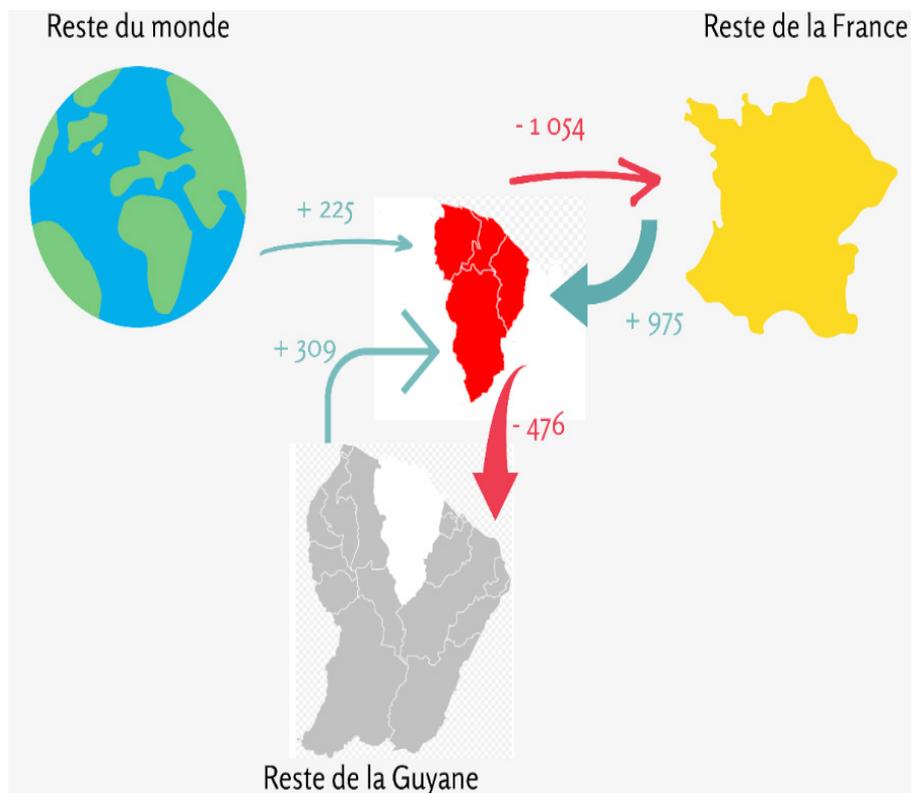
La moitié des habitants de la CCDS sont nés en Guyane (figure 5). Un tiers sont immi-

grés et 20 % sont nés ailleurs en France (en métropole majoritairement ou dans un autre DOM). Les personnes nées en Guyane sont majoritaires parmi les enfants (81 %) et les jeunes de moins de 30 ans (59 %). Les immigrés sont majoritaires parmi les personnes âgées de 30 à 59 ans. Ils représentent la moitié des 30 à 49 ans. La proportion des personnes nées ailleurs en France augmente avec l'âge. Ils sont majoritaires chez les 60 ans et plus (43 %).

Dans le reste de la Guyane, les personnes nées ailleurs en France sont proportionnellement moins nombreuses (12 %) au profit

6 Entrées et sorties de la CCDS (2016)

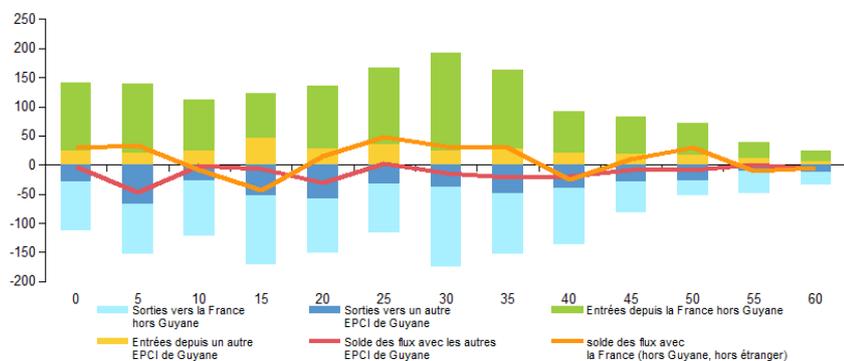
Entrées-sorties de la CCDS en 2016



Source : Recensement de la population 2016.

7 Peu d'échanges avec le reste de la Guyane

Migrations résidentielles 2015-2016, entre la CCDS et le reste de la France, par tranches d'âge (en nombre)



Lecture : entre 0 et 5 ans, 25 personnes arrivent dans la CCDS en provenance du reste de la Guyane alors que 28 personnes y partent. 115 personnes arrivent du reste de la France (hors Guyane) alors que 85 personnes y partent. Le solde des flux avec le reste de la Guyane est de - 3 habitants de 0 à 5 ans et le solde des flux avec l'Hexagone est de + 30 habitants.

Source : Insee, Recensements de la population 2016 – exploitation principale.

des personnes nées en Guyane (57 %). La proportion d'immigrés est la même.

Une majorité des échanges avec l'Hexagone

Le ralentissement de la croissance démographique est principalement lié au fait que davantage de personnes quittent le territoire de la CCDS que de personnes qui s'y installent : le solde des entrées-sorties est négatif sur la période récente. En 2016, les entrées vers la CCDS compensent quasiment les sorties.

Les entrées et sorties sont largement constituées d'échanges avec l'hexagone. 1 054 personnes ont quitté la CCDS pour s'installer en France métropolitaine tandis que 975 font le mouvement inverse (figure 4). Les échanges avec le reste de la Guyane sont moins intenses : trois fois moins nombreux pour les entrants et deux fois moins nombreux pour les sortants.

Les nouveaux arrivants dans la CCDS ont un profil spécifique : jeunes actifs âgés de 25 à 39 ans, en emploi, diplômés du supérieur, ils exercent en tant que cadre ou employé ou ont une profession intermédiaire. Ils font souvent partie d'un ménage d'une à trois personnes et résident principalement en appartement privé.

Parmi les personnes qui quittent la Guyane, deux profils se dessinent : le premier est le même que celui des nouveaux arrivants (jeunes actifs en emploi, diplômés du supérieur). Le second concerne des personnes seules, âgées de 15 à 24 ans, étudiants, titulaires du baccalauréat.

Ces profils sont représentatifs de la rotation du personnel du centre spatial et des fonctionnaires d'une part, et des départs des jeunes pour leurs études ou leur recherche d'emploi d'une autre. ■

Éducation, économie, emploi et tissu productif

Une insertion économique difficile malgré le spatial

Le ralentissement de la croissance démographique dans la Communauté des communes des Savanes se ressent dans les effectifs scolaires. Cela touche d'abord le premier degré et pourrait s'étendre au second degré. L'accès à la formation et à l'emploi restent compliqués, notamment pour les personnes nées à l'étranger. Malgré une baisse récente du nombre de demandeurs d'emploi, les emplois offerts sont souvent trop qualifiés pour les demandeurs d'emploi de la CCDS. Pourtant, le secteur privé est développé grâce à l'activité spatiale. Les autres secteurs d'activité sont encore trop peu structurés pour réduire la dépendance de la CCDS au secteur spatial.

La démographie conditionne un grand nombre d'enjeux et de projets sur un territoire. Elle est déterminée par deux facteurs qui n'évoluent pas à la même vitesse : le solde naturel qui évolue lentement et le solde entrées-sorties d'habitants beaucoup plus volatile.

Actuellement la CCDS est dans une phase de ralentissement démographique ce qui renforce l'enjeu de l'attractivité en termes d'éducation, de formation, d'emploi.

Perte d'effectifs scolaires dans le premier degré

La CCDS compte 5 500 élèves du 1er degré scolarisés dans 16 établissements et 5 200 élèves du second degré scolarisés dans huit établissements. Les élèves du 1er degré

de la CCDS représentent 12 % des élèves guyanais, ceux du 2nd degré 14 %.

Kourou rassemble 89 % des élèves du 1er degré et 91 % du 2nd. Les élèves de Sinnamary et Iracoubo peuvent suivre leur scolarité jusqu'en classe de 3e dans leur commune de résidence, puis doivent rejoindre Kourou ou Cayenne pour aller au lycée. Cette contrainte de mobilité représente un premier frein à la poursuite de leur scolarité.

En cinq ans, entre la rentrée 2013 et la rentrée 2018, les effectifs du 1er degré diminuent fortement (- 13,1 %). C'est dans les communes de Sinnamary et Iracoubo que les effectifs chutent le plus (respectivement - 23,3 % et - 16,5 %). Dans une proportion moindre, Kourou aussi perd des élèves dans le 1er degré (- 8,9 %).

En revanche, la tendance s'inverse concernant le 2^e degré : +7,2 % en cinq ans. Iracoubo est la commune où les effectifs ont le plus progressé (+ 13 %), suivi de Kourou (+ 7,1 %) et Sinnamary (+ 6,2 %).

Le ralentissement de la natalité associé aux nombreux départs des jeunes ces dernières années (voir chapitre 1) se ressent dans les effectifs scolaires. Aujourd'hui les effectifs scolaires diminuent dans le 1er degré et si la tendance reste la même, il en sera de même dans le 2^e degré dans quelques années. L'enjeu d'un bon calibrage des capacités d'accueil des établissements scolaires est d'autant plus important qu'ailleurs en Guyane la tendance est inverse.

Après le lycée de nombreux jeunes partent poursuivre leurs études en France métropolitaine ou à l'université de Guyane à

8 Perte d'effectifs scolaire dans le 1er degré

Effectifs d'élèves et d'établissements scolaires à la rentrée 2018-2019, par commune et par degré (en nombre), évolution du nombre d'élève (en pourcentage)

À la rentrée 2018-2019	Nombre d'élèves dans le 1er degré	Nombre d'établissements dans le 1er degré	Nombre d'élèves dans le 2nd degré	Nombre d'établissements dans le 2nd degré	dont lycée	Évolution élèves 2013-2018 1er degré (en %)	Évolution élèves 2013-2018 2nd degré (en %)
Kourou	4 899	10	4 723	6	2	-8,9	7,1
Sinnamary	451	3	308	1	0	-23,3	6,2
Iracoubo	309	3	182	1	0	-16,5	13,0
CCDS	5 509	16	5 213	8	2	-13,1	7,2

Source : Service Statistique Académique, constats d'effectifs et agenda académique.

Cayenne. Le territoire dispose néanmoins d'un Institut Universitaire et Technologique à Kourou. Il propose des formations courtes et professionnelles d'excellence, tournées en partie vers le spatial, qui sont un atout pour l'attractivité du territoire. Actuellement quinze formations de l'Université de la Guyane sont rattachés à l'IUT de Kourou (5 DUT et 10 licences professionnelles). Parmi elles, quatre DUT et deux licences professionnelles ont lieu effectivement sur le campus de Bois Chaudat à Kourou.

Le lieu de naissance, un discriminant aux diplômes et à l'emploi

Le niveau de diplôme de la population conditionne l'accès à certains types d'emplois. Dans la CCDS, 48 % des habitants de 15 ans et plus, non-scolarisés, ne possèdent aucun diplôme. Ils sont 45 % dans la CACL. Le départ des jeunes renforce cette proportion. Une part importante des bacheliers quittent le territoire pour poursuivre leurs études ailleurs.

Le lieu de naissance est un facteur décisif du niveau de diplôme : la moitié des personnes nées en Guyane ne possèdent aucun diplôme, contre 18 % des personnes nées ailleurs en France et 71 % des personnes nées à l'étranger.

En dix ans, le niveau de diplôme s'est amélioré : la part des diplômés du supérieur a gagné 5 points et celle des bacheliers 3 points alors que le taux de non-diplômés a diminué de 7 points.

L'impact du lieu de naissance se reflète également chez les jeunes « ni en emploi, ni en formation » : 51 % des jeunes nés à l'étranger sont dans cette situation, contre 41 % pour les autres.

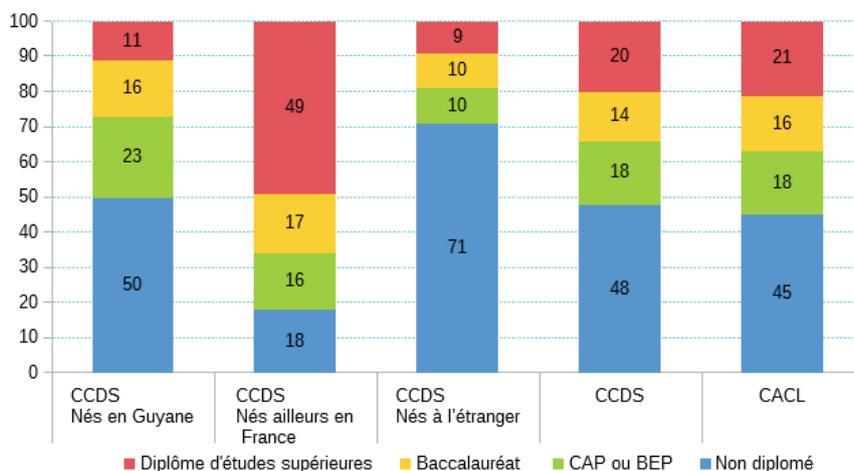
Les femmes, principales victimes de l'inactivité et du chômage

Dans la CCDS, en 2016, près de 14 000 personnes sont actives, dont 9 600 en emploi et 4 400 au chômage. 71 % de la population de la CCDS en âge de travailler est active (en emploi ou au chômage), un peu plus que dans la CACL (69 %). Près de 30 % des habitants ne sont donc ni en emploi, ni au chômage et se retrouvent dans la catégorie « inactif ».

Le taux d'activité des femmes est inférieur de 11 points à celui des hommes bien qu'il progresse plus vite. Entre 2006 et 2016, le taux d'emploi des femmes progresse de 8 points alors que celui des hommes aug-

9 Le lieu de naissance, un discriminant aux diplômes

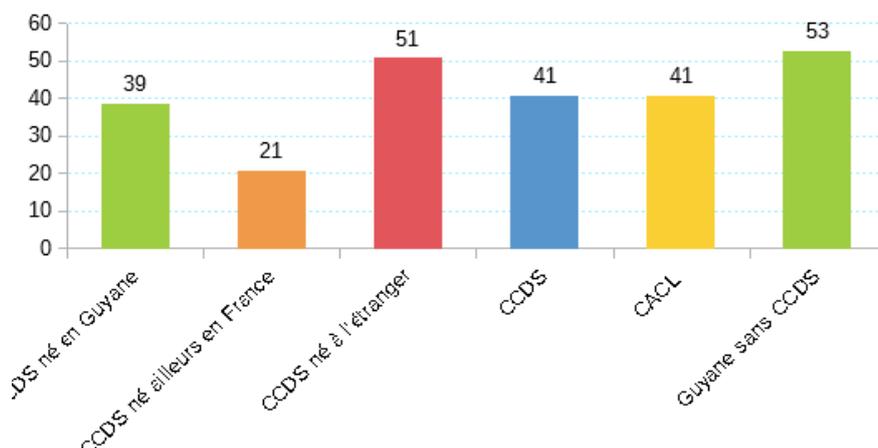
Répartition des 15 ans et plus, non scolarisés, selon leur niveau de diplôme le plus élevé en 2016 et leur lieu de naissance(en %)



Source : Recensement de la population 2016 (Exploitations principales).

10 Le lieu de naissance, un discriminant à l'emploi

Part des 18-24 ans déclarant n'être ni en emploi ni en formation (en %)



Lecture : en 2016, 40 % des 15-24 ans de la CCDS déclarent n'être ni en emploi ni en formation.
Source : Insee, Recensement de la population 2016

mente seulement de deux points.

Près de la moitié de la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) est en emploi dans la CCDS (49 %). A Iracoubo et Sinnamary 45 % des habitants de cette tranche d'âge ont un emploi.

Le taux d'emploi des hommes est de 60 % contre 40 % pour les femmes. Cet écart de vingt points entre hommes et femmes est deux fois supérieur dans la CCDS à celui de la Communauté d'agglomération des communes du Levant.

31 % des actifs de la CCDS se déclarent au chômage. En dix ans, le taux de chômage a augmenté de quatre points dans la CCDS, davantage à Kourou (+ 5 points) qu'à Sinnamary et Iracoubo (+ 2 points). Avec 23 % des hommes actifs au chômage et 41 % des femmes, l'écart de 17 points entre hommes et femmes est là aussi deux fois supérieur à celui observé dans la CACL.

Les femmes de la CCDS sont encore très vulnérables face à l'emploi. Les écarts entre hommes et femmes, toujours à la défaveur des femmes, sont beaucoup plus prononcés dans la CCDS et notamment à Kourou, que dans la CACL.

L'offre et la demande d'emplois, une difficile adéquation

En 2019, dans la CCDS, il y a eu 15 104 demandes d'emploi enregistrées dans l'année pour 1 490 offres, soit un ratio de dix demandes pour une offre. Les postes les plus demandés correspondent aux métiers d'aide à la vie quotidienne, de nettoyage et propreté industrielle, de secrétariat et assistance, ou dans les travaux de gros oeuvre et de second oeuvre. Pour ces métiers, les offres sont rares, notamment l'aide à la vie quotidienne (une offre pour 225 demandes) et les travaux de gros oeuvre (une offre pour 124 demandes).

A contrario, les offres les plus nombreuses concernent les métiers de la formation initiale et continue, de la grande distribution, des services, de l'assistance et de l'action sociale, socio-éducative et socio-culturelle et de la production culinaire. Pour ces métiers le nombre de candidats est parfois limité : une offre pour deux demandes dans le domaine de la formation et de l'action sociale, une pour trois dans les services, une pour cinq dans la grande distribution et une pour sept dans la production culinaire.

En 2020, 910 projets de recrutements sont recensés dans le bassin d'emploi de Kourou (qui correspond au territoire de l'EPCI). 35 % d'entre eux sont considérés comme

un « projet difficile » avec des difficultés de recrutement et 15 % sont saisonniers.

Les plus gros projets recherchent 70 maçons, 70 agents d'entretien de locaux, 60 élèves salariés et 60 surveillants d'établissement scolaire.

Ainsi l'offre et la demande d'emplois ne sont pas forcément en adéquation, ce qui pose des problèmes de recrutement. Il y a ici une double difficulté : la première subie par les demandeurs d'emploi, la seconde pour le tissu productif qui ne trouve pas de candidats et se trouve limité dans ses activités.

Un secteur privé important

Au 1er janvier 2018, 1 925 établissements sont présents sur le territoire de la CCDS. Les deux tiers relèvent du secteur « commerce, transports et services divers », 19 % de la construction, 13 % de l'industrie et 8 % de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. La plupart des établissements sont localisés à Kourou (88 %), 7 % sont localisés à Sinnamary et 4 % à Iracoubo.

Parmi les dix établissements les plus importants en termes d'effectifs, la moitié relève du public, l'autre du privé : trois sont des établissements communaux (Kourou et Sinnamary), deux sont des lycées, un établissement semi-public, la Croix Rouge ainsi que quatre établissements privés en lien direct avec le spatial.

En 2018, 224 établissements ont été créés dans la CCDS dont 57 micro-entrepreneurs. 90 % des créations se situent sur Kourou. Seuls 17 établissements ont été créés à Sinnamary et 6 à Iracoubo. Entre 2016 et 2018 le taux de création moyen (rapport entre le nombre d'établissements créés et le stock présent sur le territoire), est de 10 %, soit un niveau proche de celui de la CACL.

Le rapport entre nombre d'établissements présents sur le territoire et population est plutôt équilibré : 11 % des établissements de Guyane sont localisés dans la CCDS pour 11 % de la population.

L'emploi privé domine à Kourou

Ces établissements de la CCDS regroupent 7 842 postes de travail. Contrairement au reste de la Guyane, la CCDS est un territoire où l'emploi repose sur le privé, grâce au spatial. Alors qu'ailleurs en Guyane l'emploi privé représente 43 % des postes de travail, dans la CCDS il atteint 71 % des postes (figure 12).

Dans les communes de Sinnamary et Iracoubo (465 postes et 206 postes respectivement) le constat est différent : l'emploi public domine avec 53 % des postes contre 47 % pour le privé.

Le secteur public est beaucoup plus important dans la CACL où sont localisés les principales structures publiques (Préfecture, Collectivité territoriale, Tribunal, Rectorat, Impôts, Centre hospitalier...).

Les établissements publics de la CCDS sont principalement les collectivités (mairies et EPCI), les établissements scolaires et le centre hospitalier de Kourou, soit environ 2 300 postes de travail répartis sur 150 établissements.

L'industrie spatiale, une spécificité guyanaise

Le principal atout économique de la CCDS est l'activité spatiale. Ce secteur est à l'origine de 15 % de la création de richesse de l'ensemble de la Guyane en 2014.

Le Centre Spatial Guyanais est un pôle d'emplois majeur, qui mobilise directement et indirectement près de 4 620 emplois au service de l'activité spatiale répartis dans 169 établissements en Guyane. Avec une empreinte économique très importante au sein d'une petite région, les emplois du spatial en Guyane (emplois directs, indirects et induits) représentent 9,3 % des 49 800 emplois salariés de Guyane en 2014. En retranchant les emplois publics, soit près de la moitié des emplois salariés de Guyane, le spatial génère plus d'un emploi privé sur six. 800 salariés sont employés directement par le CNES, Arianespace et les forces de sécurité du spatial.

En dehors des donneurs d'ordre, le Cnes et Arianespace, les principaux industriels, sous-traitants de l'activité spatiale en Guyane sont localisés à Kourou et affiliés à l'Union des Employeurs de la Base Spatiale (UEBS) qui compte au total une quarantaine d'établissements.

Les métiers du spatial en Guyane sont principalement orientés vers l'industrie manufacturière (réparation de machines et équipements), la recherche et le développement, ainsi que dans la construction de réseaux pour fluides. Ces trois familles de métiers représentent près de la moitié des emplois de la filière. En dehors du cœur de métier du spatial, les activités principales se concentrent dans les services administratifs et dans l'entretien courant des bâtiments ainsi que l'activité de maintien en conditions opérationnelles de la base (assem-

11 Des inégalités importantes entre hommes et femmes

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage déclarés en 2006 et 2016 (en %)

		Kourou		autres communes CCDS		CACL	
		2006	2016	2006	2016	2006	2016
Taux d'activité	15 à 64 ans	66	71	67	68	64	69
	15 à 24 ans	33	33	41	34	30	35
	Hommes	75	77	73	72	69	72
	Femmes	58	66	60	64	59	66
Taux d'emploi	15 à 64 ans	49	49	45	45	50	50
	15 à 24 ans	18	14	19	14	18	19
	Hommes	61	60	54	51	57	55
	Femmes	37	39	36	39	44	45
Taux de chômage	15 à 64 ans	26	31	32	34	22	28
	15 à 24 ans	47	56	54	59	38	47
	Hommes	19	22	25	29	18	23
	Femmes	36	41	41	39	26	32

Lecture : En 2016, 71 % des habitants des Savanes âgés de 15 à 64 ans sont actifs et 49 % déclarent occuper un emploi. 31 % des actifs se déclarent au chômage.

Source : Recensement de la population 2011 et 2016 (Exploitations principales).

blage des éléments et lancements).

En dehors du spatial, la CCDS compte également comme activité industrielle le barrage hydro-électrique situé sur le fleuve Sinnamary. Mis en service en 1994, son lac de retenue est le plus grand de France. Ce barrage répond à 50 % de la production électrique de Guyane. 30 agents EDF travaillent actuellement sur le site.

L'activité minière est également présente sur le territoire de la CCDS, notamment à Saint-Elie (voir encadré 2).

Un tourisme tourné vers le spatial

La Guyane n'est pas une destination touristique à proprement parler même si elle se tourne progressivement vers le tourisme « vert ». Ses visiteurs sont pour la plupart des touristes affinitaires ou d'affaires. Pourtant la CCDS a un gros potentiel touristique avec d'une part la technologie et des lancements de fusées, unique en Europe, d'autre part, l'importance de son patrimoine naturel (mer, fleuve, savane, forêt...) et historique (Îles du salut, roches gravées, église d'Iracoubo...). Les Îles du Salut sont déjà un des sites touristiques les plus prisés de Guyane.

Actuellement, la CCDS a une capacité d'accueil touristique de 2 055 lits, 1 126 en hôtels et 929 en résidences secondaires. Un site internet de location entre particuliers propose également une soixantaine de locations, un autre une dizaine de locations

en carbet. Huit établissements hôteliers se situent dans la CCDS, deux établissements non classés, deux établissements deux étoiles, deux trois étoiles et deux quatre étoiles. Le nombre de lits par habitant est plus élevé dans la CCDS qu'ailleurs en Guyane (6,5 pour mille habitants contre 2,4). Le taux d'occupation des hôtels guyanais est fortement conditionné par la programmation des lancements au CSG. Le secteur de la restauration compte environ 140 établissements dans la CCDS.

La CCDS pionnier de l'agriculture biologique en Guyane

À l'image de la Guyane, une grande partie de la CCDS est encore recouverte de forêts. Malgré l'urbanisation de Kourou, la CCDS est avant tout un territoire rural, soumis à un schéma classique de l'occupation des sols. Entre 2012 et 2018, la CCDS connaît une dégradation de 2 170 hectares de forêt et 348 hectares de sols ont été transformés pour l'agriculture ou artificialisés. En Guyane, il y a également le cas spécifique de fluctuation de la mangrove. En six ans, plus de 2 000 hectares de mangroves sont revenus à la mer.

Le développement et la structuration du secteur agricole est un enjeu pour la CCDS et serait à même de créer des opportunités d'emplois, d'autant plus que l'autosuffisance alimentaire est loin d'être atteinte en Guyane.

Le territoire est néanmoins soumis à un schéma classique de l'occupation des sols. Entre 2012 et 2018, la CCDS connaît une dégradation de 2 170 hectares de forêt et 348 hectares de sols ont été transformés pour l'agriculture ou artificialisés. En Guyane, il y a également le cas spécifique de fluctuation de la mangrove. En six ans, plus de 2 000 hectares de mangroves sont revenus à la mer.

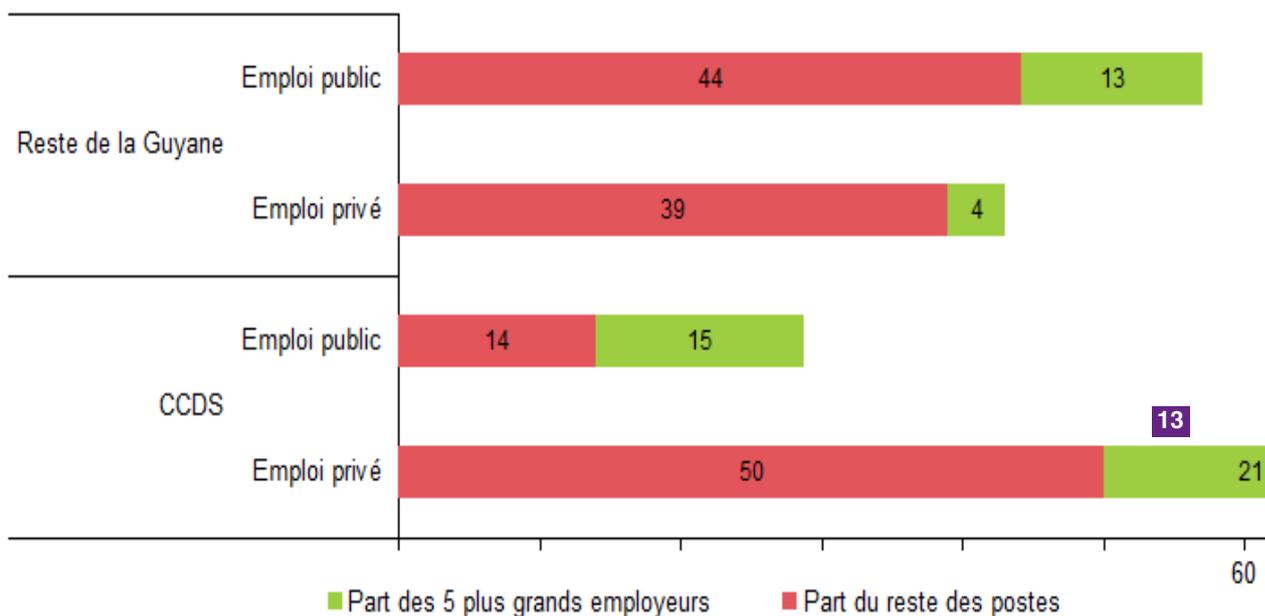
Si le nombre de petites exploitations agricoles a été divisé par 2,5 passant de 402 exploitations à 154 entre 2000 et 2010, les deux dernières années du recensement agricole effectué par la DAAF, le nombre de moyennes et grandes exploitations a été multiplié par 3,5 passant de 30 à 106. La surface agricole totale de la CCDS est de 5 400 hectares pour une surface agricole utilisée (SAU) de 3 250 hectares.

Les exploitations sont peu nombreuses dans la CCDS mais elles ont une surface plus importante qu'ailleurs en Guyane, probablement lié à la présence de savanes, favorisant les grandes étendues : 30 % des exploitations comptent plus de cinq hectares (dont 12 % plus de vingt hectares) et 40 % entre deux et cinq hectares.

Les actifs agricoles sont au nombre de 461, dont 341 agriculteurs exploitants, conjoint ou aides familiaux et 120 salariés permanents ou saisonniers. En volume de travail cela représente un total de 276 équivalents temps plein sur une année. Entre 2000 et 2010, le nombre d'actifs agricoles a diminué de moitié, le volume de travail de 40 %.

12 L'emploi privé domine

Répartitions des postes entre emplois publics et privés et part des cinq plus employeurs (en%)



Lecture : La sphère publique représente 29 % des postes à la CCDS tandis que la sphère privée en représente 71 %. Les cinq plus grands employeurs publics de la CCDS concentrent 15 % des postes et les cinq plus grands employeurs privés 21 %
 Source : Insee, Clap 2015

Près de la moitié des exploitations professionnelles de la CCDS ont pour spécialité la culture fruitière et autres cultures permanentes. 25 % d'entre elles sont spécialisées dans l'élevage, 25 % dans la polyculture et le polyélevage. Seul moins de 10 % des exploitations font des grandes cultures dont le manioc.

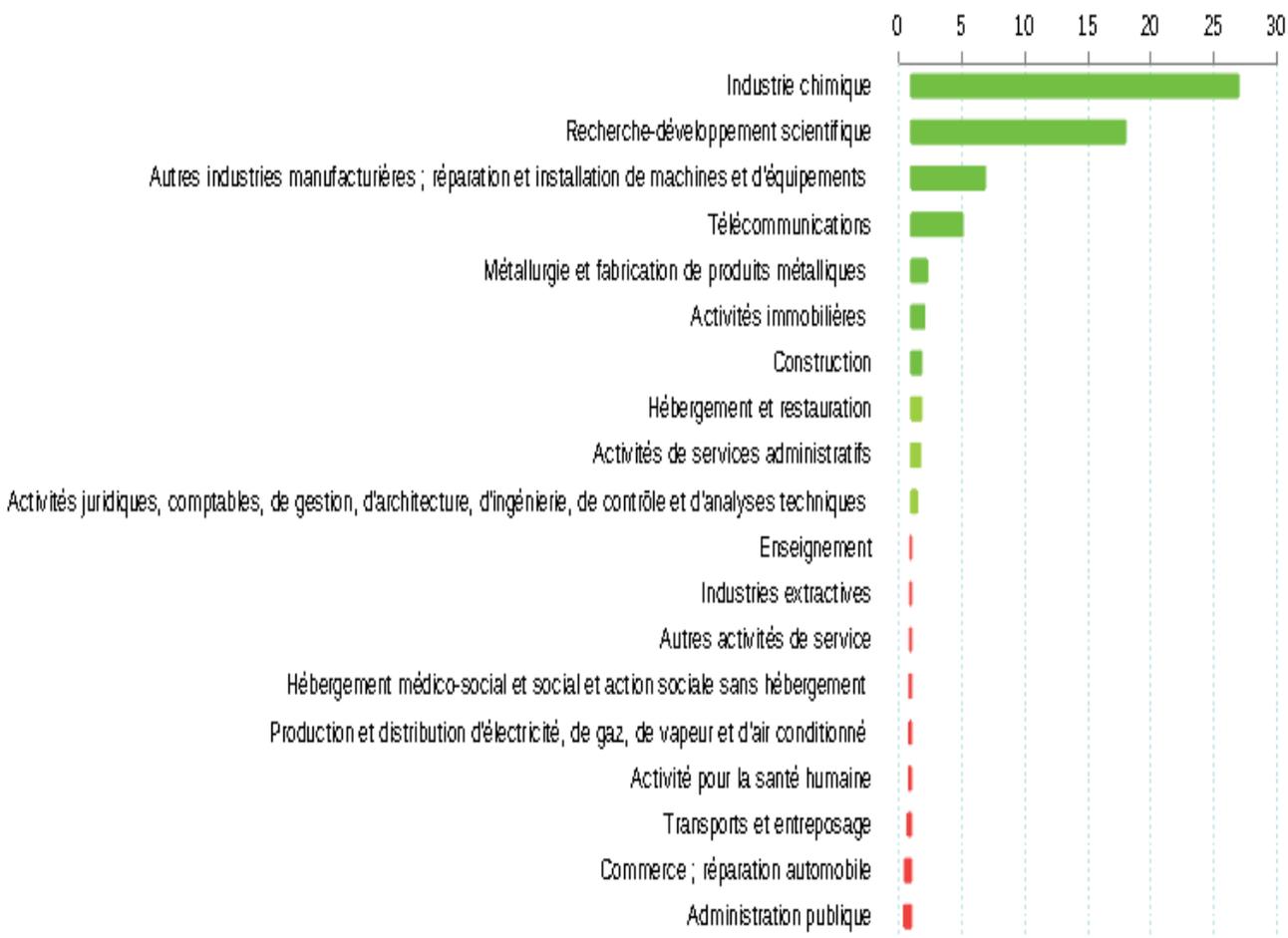
En 2018, plus de 5 000 bovins sont élevés dans les cheptels de la CCDS, ce qui en fait une spécialité forte du territoire, particulièrement à Kourou et Sinnamary. En 2018, Sinnamary compte une surface agricole biologique de plus de 500 hectares, c'est la seule commune de Guyane avec Saint-Georges à avoir une surface aussi vaste. Iracoubo et Kourou possèdent une surface agricole biologique comprise entre 100 et 500 hectares. Sinnamary est la seule commune de Guyane à posséder une surface en herbe biologique supérieure à 1 000 hectares. La commune compte 1 615 bovins en agriculture biologique. Kourou possède également une surface en herbes biologiques comprise en 100 et 500 hectares ainsi qu'un cheptel de 346 bovins en agriculture biologique. Les agriculteurs des Savanes sont les pionniers de l'agriculture biologique en Guyane. Ils semblent s'être tournés vers une agriculture durable et de qualité ce qui pourrait servir les intérêts agricoles de la CCDS.

En 2017, la commune d'Iracoubo compte la deuxième surface agricole d'agrumes de Guyane après Mana, avec 220 hectares répartis sur 26 exploitations.

Afin d'inciter les jeunes à lancer des projets agricoles, des formations agricoles de tout niveau sont organisées en grande partie par le Lycée professionnel agricole de Matiti, situé sur la commune de Macouria, frontalière de Kourou. La Maison Familiale Rurale de Mana, commune frontalière d'Iracoubo, propose également des formations agricoles. À l'IUT de Kourou, deux spécialités ont été mises en place avec Agro Paris Tech : un module forêt tropicale humide et une formation doctorale Amazonie. ■

13 Les emplois liés à la fabrication de matériel de transport près de 400 fois plus présentes dans la CCDS que dans le reste de la Guyane

Indice de spécificité sectorielle en NA38 pour les 20 principaux secteurs



Lecture : La proportion de postes relevant de l'industrie chimique est 27 fois plus élevée que dans le reste de la Guyane

Conditions de vie et cohésion du territoire

Des conditions de vie hétérogènes

Les ménages vivant dans la communauté de communes des Savanes ont des conditions de vie plus favorables que ceux du reste de la Guyane, légèrement moins de familles monoparentales, des allocataires moins dépendants aux prestations sociales, des conditions de logements plus confortables, du fait de l'importance du parc social... Pourtant, certains ménages sont encore très fragiles. Il y a notamment un écart important entre Kourou et les autres communes rurales. Au sein même de Kourou les inégalités sont importantes.

En 2016, 9 227 ménages vivent dans la CCDS dont 6 814 familles. Le nombre moyen de personne par ménage est de 3,4, équivalent à celui du reste de la Guyane, mais au-dessus de la moyenne de la CACL (2,9 personnes en moyenne). En dix ans, le nombre moyen de personnes par ménage diminue de 0,2 point dans la CCDS et dans la CACL, de 0,1 point dans le reste de la Guyane.

Dans la CCDS, (figure 14), les familles représentent 74 % des ménages, 22 % des ménages ne sont composés que d'une seule personne (dans la CACL 27 %).

Parmi les familles, le modèle dominant est le couple avec enfants (36 % des ménages contre 29 % dans la CACL et dans le reste

de la Guyane). Les familles monoparentales sont moins nombreuses qu'ailleurs : 24 % des ménages de la CCDS, 25 % dans la CACL et 27 % dans le reste de la Guyane.

Dans la CCDS, 27 % des familles ont un enfant de moins de 25 ans, 22 % en ont deux et 28 % ont trois enfants ou plus. Les familles de plus de trois enfants sont proportionnellement plus nombreuses dans le reste de la Guyane (29 %) mais beaucoup moins dans la CACL (21 %).

Certains ménages sont en difficulté

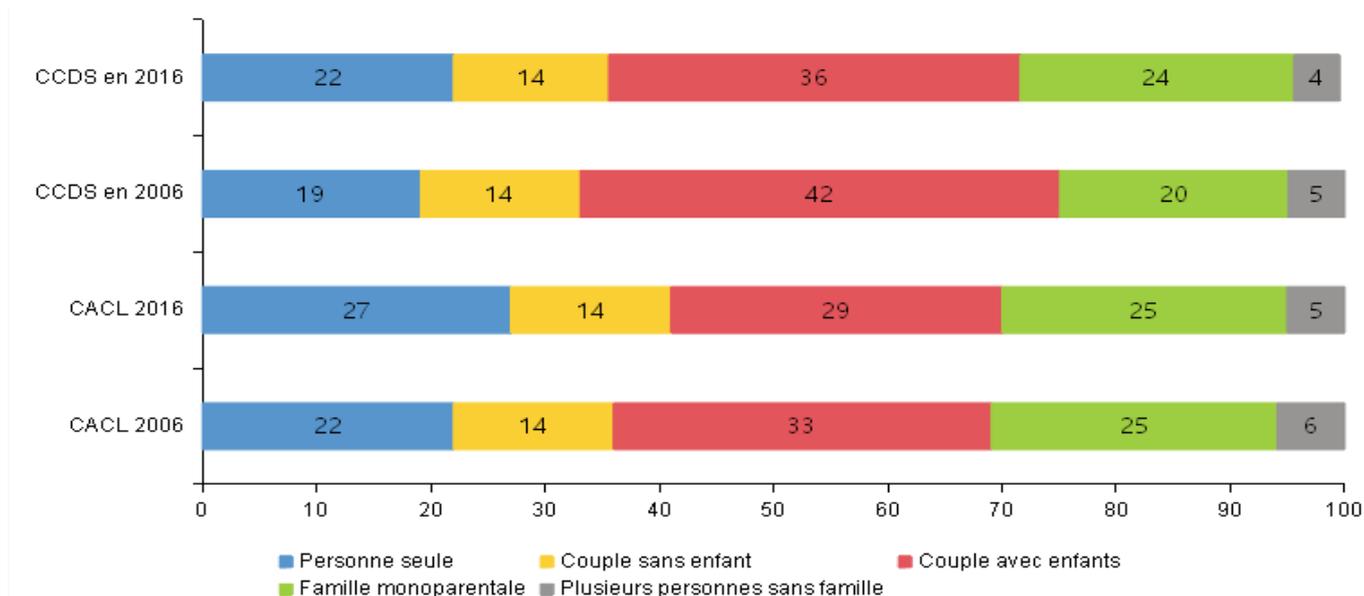
Malgré un tissu productif assez développé, particulièrement à Kourou, une partie de la population de la CCDS n'est pas insérée sur

le marché du travail et ne peut ainsi bénéficier d'un niveau de vie convenable. Les difficultés sont accentuées hors de Kourou. En 2018, encore 36 % des enfants de la CCDS vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités, ni étudiants). Dans le reste de la Guyane, il s'agit de plus de la moitié des enfants.

La précarité augmente pour les familles monoparentales, proportionnellement moins nombreuses dans la CCDS : 63 % des enfants vivant dans une famille monoparentale ont leur parent sans emploi (et qui n'est ni retraité, ni étudiant). La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à travers ses prestations, aide à compenser les difficultés des ménages allocataires.

14 Les couples avec enfants sont plus nombreux dans la CCDS qu'ailleurs en Guyane

Évolution de la répartition des ménages selon leur composition (en %)



Source : Recensements 2006 et 2016 (exploitations complémentaires).

En 2017, la CCDS compte 6 559 allocataires de la CAF, soit 13 % des allocataires de la Guyane, pour 20 686 personnes couvertes (définition). Le taux de couverture (définition) des Savanes est de 64 %, meilleur que celui du reste de la Guyane de 58 % (figure 15). Pour prétendre aux prestations de la Caf, il faut remplir certaines conditions, dont la première est d'être en situation régulière sur le territoire.

Des allocataires encore fragiles

Parmi les personnes couvertes par une prestation de la CAF, 61 % ont des bas revenus (définitions) contre 70 % dans le reste de la Guyane. Parmi les allocataires à bas revenus, 48 % sont des familles monoparentales, 31 % sont des familles de plus de trois enfants, 23 % ont moins de 30 ans (figure 16).

Pour 44 % des allocataires les prestations de la Caf représentent au moins les trois quarts de leurs revenus (55 % reste de la Guyane).

Des revenus fiscaux hétérogènes

En 2016, 24 % des foyers fiscaux de la CCDS sont imposables alors qu'ils sont 27 % dans la CACL (23 % en Guyane). Le revenu moyen mensuel net déclaré par foyer fiscal est de 1 503 €, un peu moins que celui de la CACL (1 666 €) et un peu plus que celui de la Guyane (1 431 €).

La distribution des revenus est hétérogène à l'intérieur de la CCDS. Les foyers de Kourou disposent d'un revenu plus élevé que ceux des autres communes (1 575 €) et 25 % des foyers sont imposables. A Sinnamary, les foyers disposent en moyenne de 1 170 € mensuel et 19 % des foyers sont imposables. A Iracoubo, les foyers ont le revenu moyen le plus bas de la CCDS (778 €) et seul 11 % des foyers sont imposables.

Les inégalités de revenus sont importantes entre les foyers imposables et non-imposables de la CCDS. En 2017, les foyers imposables disposent d'un revenu annuel supérieur à ceux de la CACL (48 627 € contre 46 356 €) alors que les foyers non-imposables ont un revenu annuel inférieur (8 803 € contre 10 899 €).

Un parc important de logements sociaux

En 2016, la CCDS compte 10 505 logements, soit 12 % des logements de la Guyane. 88 % des logements sont des résidences principales et 9 % des logements sont vacants (contre 12 % dans la CACL).

15 Les allocataires de la CAF sont proportionnellement plus nombreux dans les Savanes

Allocataires de la CAF et taux de couverture de la population en 2017 (en nombre et en %)

	CCDS	Reste de la Guyane
Nombre d'allocataires CAFs	6559	43 488
Population couverte	20 686	137 371
Nombre d'enfants couverts	11 482	78 799
Taux de couverture (%)	64,1	57,7

Source : CNAF.

16 Des allocataires moins dépendants des prestations

Indicateurs de fragilité sociale et caractéristiques des allocataires à bas revenus en 2018

	CCDS	Reste de la Guyane
Population vivant avec un bas revenu	12 321	96 628
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	43,6	45,2
Part des allocataires vivant avec un bas revenu (en %)	59,5	70,3
Population couverte par le RSA socle non majoré	3 938	37 480
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (en %)	13,9	17,5
Part des allocataires Caf avec prestations > 75 % du revenu (en %)	40,5	52,6
Nombre d'allocataires à bas revenus	3 860	30 881
Parmi les allocataires à bas revenus :		
Part des moins de 30 ans (en %)	22,7	27,5
Part des personnes seules (en %)	22,7	25,4
Part des familles monoparentales (en %)	47,7	52,8
Part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) (en %)	30,4	29,8

Source : CNAF 2018

Les deux tiers des résidences principales sont des maisons individuelles, un tiers sont des appartements.

Le parc de logement de la CCDS est relativement ancien au regard des autres EPCI de Guyane. 38 % des résidences principales ont été achevés entre 1971 et 1990, et 36 % entre 1991 et 2005. Seuls 16 % des logements ont été construits entre 2006 à 2013 (20 % dans la CACL).

La particularité de l'habitat de la CCDS est l'importance du parc social, dû principalement à l'installation de la base spatiale à Kourou et à la création de la Simko chargée de construire les logements nécessaires au développement de l'activité spatiale. Un tiers des résidences principales sont des logements sociaux (figure 18). C'est deux fois plus que dans la CACL (15 %). 37 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, un peu moins qu'ailleurs en Guyane (44 %).

Les logements locatifs du parc privé, meublé ou non, sont moins nombreux qu'ailleurs en Guyane (24 % contre 34 %).

La moitié des logements sont sur occupés

Pour près de 50 % des ménages la CCDS les logements sont sur occupés, contre seulement un tiers dans la CACL. Dans une moindre mesure, la sous-occupation est également présente dans la Communauté de Communes des Savanes : elle concerne près de 30 % des ménages. Le sous-peuplement augmente avec l'âge des occupants et concerne particulièrement les personnes

Encadré 1 : Une fiscalité locale favorable tirée par le spatial

Le potentiel fiscal (définitions) de la CCDS est le plus haut des EPCI de Guyane, 803 € par habitant soit 1,7 fois plus de celui de la CACL (468 € par habitant) et 2,5 fois plus que celui du reste de la Guyane (311 € par habitant). Le potentiel financier (définitions), de 927 € par habitant, est lui aussi plus important qu'ailleurs, mais l'écart entre les EPCI est légèrement moins marqué : 1,5 fois plus haut que celui de la CACL et 2,1 fois plus élevé que celui du reste de la Guyane.

La fiscalité de la CCDS repose sur les taxes prélevées aux ménages (472 € par habitant) mais également sur les taxes liées aux entreprises (330 € par habitant).

Dans le reste de la Guyane, les taxes reposent essentiellement sur les ménages alors que les taxes « entreprises » sont très faibles. C'est essentiellement grâce au centre spatial que les ressources fiscales sont plus fortes dans la CCDS. Il génère notamment une importante cotisation foncière.

Au sein de la CCDS, excepté le cas de Saint-Elie (voir encadré 2), les dynamiques ne sont pas les mêmes en fonction des communes. L'essentiel de la contribution aux taxes « entreprises » (1 867 € par habitant) vient de Sinnamary, commune sur laquelle est implanté une grande partie du centre spatial. A Kourou et Iracoubo, les taxes reposent sur les ménages.

âgées de plus de 65 ans (voir Pour en savoir Plus, enquête logement).

Des conditions de logement plus favorables qu'ailleurs en Guyane

Près de 90 % des logements de la CCDS sont construits en dur, ce qui est également le cas dans la CACL alors que plus de la moitié des logements de l'Est et l'Ouest de la Guyane sont construits en bois ou sont assimilés à des cases traditionnelles (figure 19).

La plupart des logements disposent des commodités de bases : 98 % ont l'électricité, 68 % disposent de l'eau chaude et froide, seul 3 % n'ont pas accès à l'eau potable. Près de 80 % des logements sont raccordés au réseau d'égout, loin devant la

CACL (46 %).

95 % des logements possèdent salle d'eau et toilette dans le logement, 96 % possèdent une cuisine intérieure. Alors que toutes ces commodités sont très présentes dans l'espace urbain et les villes du littoral, elles sont plus rares dans les communes de l'intérieur où l'habitat traditionnel domine encore beaucoup. L'importance du parc social de la CCDS, dont les logements disposent obligatoirement d'un confort minimum, accentue ces résultats.

Plus de la moitié des logements de la CCDS disposent d'une pièce climatisée, davantage que ceux de la CACL (47 %) et loin devant ceux de l'Est et l'Ouest (13 %). Alors que la présence de chauffe-eau solaire est obligatoire dans les nouvelles constructions depuis 2009, seul 5 % des logements de la

17 Une fiscalité au-dessus de la moyenne régionale

Potentiel de ressources et contributions à la fiscalité directe du secteur communal (en €)

	CCDS	Kourou	Sinnamary	Iracoubo	Saint-Elie	CACL	Guyane sans CCDS
Taxes ménages	472	442	685	175	5 329	314	218
Taxes entreprises	330	161	1 182	33	16 896	100	63
Taxes total	802	603	1 867	209	22 713	414	281
Potentiel fiscal / habitant	803	609	2 191	252	15 431	468	311
Potentiel financier / habitant	927	730	2 229	523	15 312	586	450

Source : DGCL et DGFIP 2018.

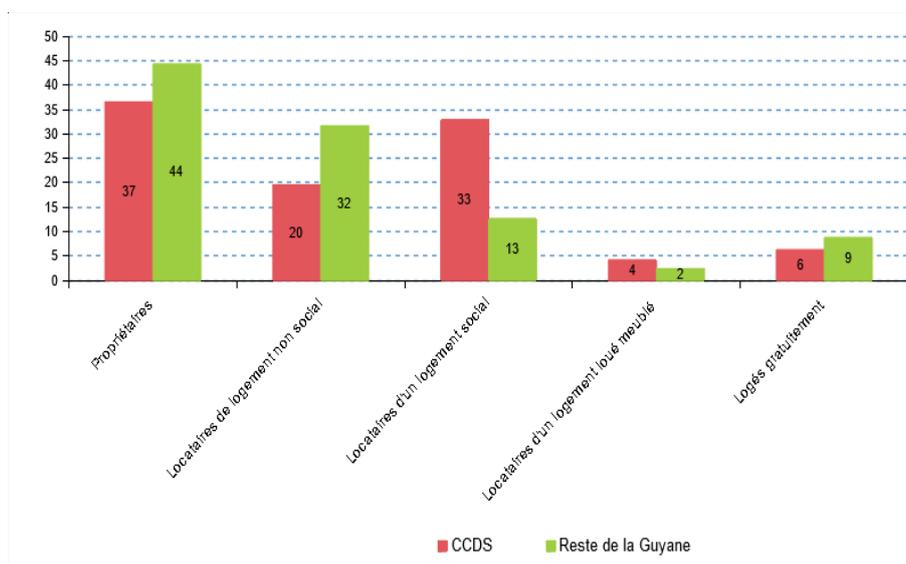
CCDS en disposent, contre 11 % dans la CACL.

Seul un quart des logements de la CCDS n'ont aucun « défaut grave » répertorié par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU datant de 2000, (voir Pour en savoir Plus, enquête logement). Dans la CACL, 44 % des logements ont été répertoriés sans défaut grave.

Enfin, en termes d'équipement en moyens de transports, les ménages de la CCDS sont plutôt bien lotis. Les deux tiers des ménages dispose d'au moins une voiture : la moitié ont une voiture, 18 % deux voitures ou plus. De plus, 10 % des ménages possèdent un deux roues. Alors que les deux tiers des ménages de la CACL disposent d'au moins une voiture, seul un tiers des ménages de l'Est et de l'Ouest en ont une. La présence de deux roues est plus fréquente dans la CACL (16 %) où les distances entre les communes sont aussi plus réduites. ■

18 Un tiers des résidences principales de la CCDS sont des logements sociaux

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2016 pour la CCDS et le reste de la Guyane (en %)



Lecture : En 2016, 33 % des résidences principales sont occupées par des locataires du parc social
Source : Insee, Recensement de la population 2016, exploitations complémentaires

19 Les logements de la CCDS sont les mieux lotis de Guyane

Equipements et confort des logements en 2016 (en %)

	CCDS	CACL	Est et Ouest de la Guyane
habitations de fortune	1,3	4,7	2,8
habitations en bois ou case traditionnelle	8,9	8,5	51
habitations en dur	89,8	86,7	46,2
présence d'électricité dans le logement	97,5	95,1	71,1
<i>eau potable à l'intérieur du logement</i>			
<i>eau froide</i>	29,1	42	44,4
<i>eau froide et chaude</i>	68,2	54,9	19,8
absence d'eau potable	2,8	3,1	35,8
WC dans le logement	95,1	91,8	54
baignoire ou douche dans le logement	94,9	91,6	53,5
présence d'une cuisine intérieure	95,7	91,8	54,8
raccordement au réseau d'égout	79,8	46,4	27,5
fosse septique ou puisard	17	48,8	38,8
évacuation des eaux usées à même le sol	3,2	4,8	33,7
présence d'un chauffe eau solaire	5,1	10,7	2,4
présence d'une pièce climatisée	52	46,9	13,1
présence d'au moins une voiture	67,4	66,9	32,2
une voiture	50	44,6	24,6
deux voitures ou plus	17,5	22,3	7,6
présence d'au moins un deux roues	10,2	15,5	10

Source : Insee, recensement de la population 2016, exploitations complémentaires

Mobilité et équipements

Le travail et le déficit d'équipements, moteurs des déplacements

A lors que les échanges entre les communes de la Communauté des communes des Savanes sont peu nombreux, les déplacements en provenance ou vers la Communauté d'agglomération du Centre Littoral sont importants, que ce soit pour le travail ou pour les études. Le manque voire l'absence d'équipements en matière de services, commerces, loisirs ou santé dans les communes de Sinnamary et Iracoubo obligent ses habitants à des déplacements ponctuels vers des villes davantage achalandées comme Kourou ou Cayenne.

Près de 90 % des actifs occupés de la CCDS travaillent dans leur commune de résidence. Seuls 3 % de ces actifs occupés (environ 250 personnes) travaillent dans une autre commune de la CCDS (figure 15). Plus du double (8 %, soit environ 740 personnes) travaillent dans la CACL. Ces personnes habitent en moyenne à 70 kilomètres de leur lieu de travail. En 2016, près de 1 200 personnes travaillent dans la CCDS mais habitent dans un autre EPCI, soit près de 12 % des actifs occupés de la CCDS. Ces personnes se situent en moyenne à 60 kilomètres de leur lieu de travail. Les déplacements entre le domicile et le travail entre les communes de la CCDS sont peu intenses. La plupart concernent des Sinnamariens qui viennent travailler à Kourou (130 personnes), 43 personnes font le trajet inverse. Moins de 30 Iracoubois viennent travailler à Kourou. Moins de 40 Kourouciens et Sinnamariens vont travailler à Iracoubo.

Des échanges domicile-travail intenses avec la CACL

Les échanges les plus intenses se font avec la CACL: 980 personnes habitant la CACL se déplacent quotidiennement pour venir travailler à Kourou. Elles habitent principalement à Macouria (320 personnes) qui se situe à mi-chemin entre Cayenne et Kourou. Se loger à Macouria est un bon compromis pour les couples bi-actifs dont l'un travaille à Kourou et l'autre dans l'île-de-Cayenne. Environ 620 personnes habitent l'île de Cayenne et travaillent à Kourou : 250 à Cayenne, 190 à Matoury, 180 à Remire-Montjoly. Dans une moindre mesure, 40 actifs viennent de Montsinéry-Tonnegrande. D'un autre côté, près de 560 Kourouciens vont travailler dans la CACL, principalement

à Cayenne (410). 70 travaillent à Macouria, 50 à Matoury et 20 à Remire-Montjoly. Le moyen de transports le plus courant est l'automobile, utilisée par les trois quarts des actifs quel que soit leur lieu de résidence et d'emploi. Le deux roues est davantage utilisé par les personnes travaillant dans leur commune de résidence : 9 % des actifs contre 2 % pour ceux habitant dans une commune autre que celle de leur lieu de travail. Les transports en commun sont très peu utilisés (1 % des actifs). Ils le sont davantage par les actifs habitant une autre commune de la CCDS (7 % des transports utilisés), principalement entre Sinnamary et Kourou, ainsi que par les actifs habitant hors de la CCDS et travaillant sur Kourou, principalement entre Cayenne et Kourou (5 % des transports utilisés). Ces transports sont souvent organisés par le CSG.

De nombreux déplacements domicile-études liés aux absences de structures

L'essentiel des déplacements entre le domicile et le lieu d'études au sein de la CCDS, concernent les communes de Sinnamary et Iracoubo dans lesquelles il n'y a pas de lycée. Près de 300 jeunes font le trajet quotidien vers Kourou pour aller au lycée ou suivre des études supérieures. Environ 70 jeunes de Sinnamary et Iracoubo se tournent vers l'Ouest et étudient à Mana, 80 autres se tournent vers la CACL et étudient à Cayenne. Environ 350 élèves kourouciens étudient à Cayenne et 90 à Macouria, soit près de 440 jeunes qui se déplacent quotidiennement pour leurs études. Dans le sens inverse, 190 jeunes de Macouria, 60 jeunes Cayennais et 50 jeunes Matouriens étudient à Kourou, soit près de 300 jeunes de la CACL se déplacent quotidiennement vers Kourou pour leurs études. Ces trajets quotidiens sont

souvent faits avec un de leurs parents qui se déplace pour aller sur son lieu de travail. Du fait des distances très importantes, d'autres jeunes font le choix d'éviter des déplacements quotidiens. La présence d'internat dans les lycées, les familles d'accueil ou l'hébergement chez un parent peuvent permettre à ces jeunes de ne rentrer que le week-end dans leur commune de résidence.

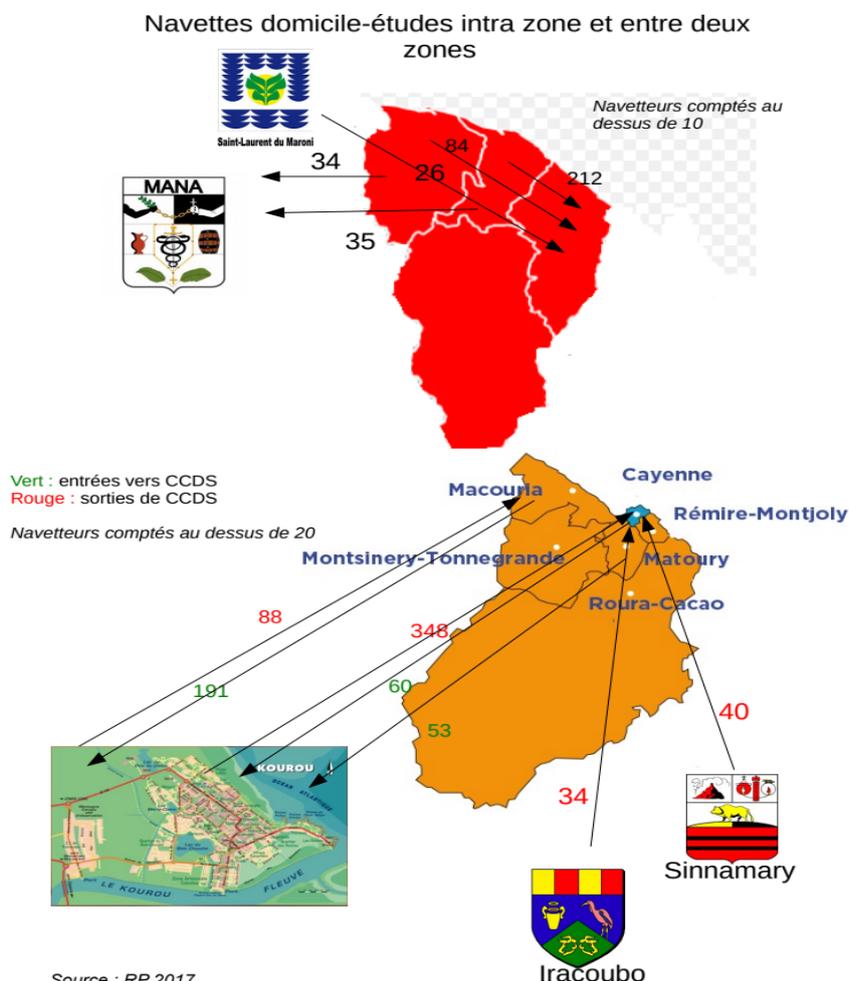
Les habitants de Sinnamary et Iracoubo souffrent d'une absence d'équipements

Le niveau d'équipement des communes se mesure à travers les différents services et commerces à la disposition de la population. Elle se décline en une gamme de services de proximité, intermédiaire et supérieur. L'ensemble de la gamme regroupe 110 services. Kourou dispose de 78 types de services sur 110. La commune regroupe tous les services de proximité, 33 services intermédiaires (sur 36) et 18 services « supérieurs » (sur 47). Elle se situe dans la moyenne d'équipements pour une commune de cette population. Sinnamary dispose de 21 équipements de proximité sur 27. Dans les services aux particuliers, les habitants de Sinnamary ne disposent pas de salon de coiffure, d'institut de beauté et d'agence immobilière. Concernant les commerces, il y a pas de boucherie ni de fleuriste ou d'animalerie. Enfin dans la gamme « santé », les dentistes sont absents. Sinnamary dispose de 11 équipements intermédiaires et deux supérieurs. Dans la gamme intermédiaire, les commerces ainsi que les services de santé font particulièrement défaut. Dans la gamme supérieure, aucun équipement de santé, d'enseignement et de loisirs n'est disponible. Iracoubo, dispose de 13 équipements de proximité, 6 de la gamme intermédiaire et aucun de la gamme supérieure. Comme Sinnamary, les commerces ainsi que les services de santé font défaut.

S'ajoute à cela le manque de services aux particuliers et l'accès aux loisirs. Concernant l'accès aux services publics, toutes ces communes disposent d'une poste, d'une école maternelle et élémentaire, d'un collège et d'une gendarmerie. L'accès au lycée et au centre des finances publiques se font à Kourou seulement. La commune de Sinnamary dispose d'une Maison des Services Publics où ont lieu des permanences de Pôle emploi et de la Caf. Une matinée par semaine, Pôle emploi a une permanence à Iracoubo. ■

20 Des échanges nombreux de Kourou vers Cayenne et de Macouria vers Kourou

Déplacements domicile-études au sein de la CCDS et entre la CCDS et la CCOG et la CCDS et la CACL en 2017



Source : Insee, recensement de la population 2017

Encadré 2 : Saint-Elie, une commune minière atypique

La commune de Saint-Elie a été créée en 1970. Elle fait partie de la communauté de communes des savanes, mais n'abrite pas ce type de paysage sur son territoire : c'est une commune de l'intérieur, enclavée. Elle est accessible soit par une traversée du lac du barrage de Petit-Saut en pirogue, puis une piste de 26 km, soit par hélicoptère. Les infrastructures sont quasi inexistantes. Une école a ré-ouvert ses portes à la rentrée 2019 avec une classe unique de 14 élèves. Il n'y avait plus d'école depuis vingt ans dans cette commune isolée.

En 2016, la population de Saint-Elie est de 147 habitants. La démographie de Saint-Elie est très atypique : il n'y a aucune naissance et très peu d'enfants, très peu de personnes âgées et une majorité d'hommes en âge de travailler (80 % d'hommes et 20 % de femmes). L'âge médian est de 42 ans alors qu'il est de 25 ans ailleurs en Guyane.

Elle est surtout connue pour être située sur un gisement d'or important, ce qui a entraîné le peuplement du bourg depuis le 19e siècle. On y trouve un patrimoine archéologique industriel important lié à l'exploitation aurifère, tel que des machines à concasser le quartz aurifère et une ancienne voie de chemin de fer construite par les bagnards dont une partie se trouve aujourd'hui noyée sous les eaux du lac de retenue du barrage de Petit-Saut. Entre 1990 et 2006, la commune a connu une nouvelle ruée vers l'or et en 2006 elle comptait 426 habitants. Après les opérations de lutte contre l'orpaillage illégal des années 2008 et 2009, le bourg a été déserté. Plus de 90 % de la population est immigrée et habite la commune en lien avec l'exploitation aurifère légale et illégale.

Au 1er janvier 2018, la commune compte 16 établissements dont 9 dans l'industrie extractive, cinq dans le « commerce, transports et services divers » et deux dans la construction. Treize établissements sont des entreprises individuelles sans salariés, deux établissements possèdent de un à neuf salariés et un établissement de 20 à 49 salariés. Au bourg de Saint-Elie on trouve une église, un gîte-restaurant, une épicerie et la mairie. Le dispensaire et la gendarmerie ont été fermés. Les principales ressources économiques de la commune sont les taxes liées au barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la redevance minière. Les deux principales compagnies minières sont la compagnie AUPLATA et la Société des mines de Saint-Élie (SMSE) (voir figure 17).

Enfin, la réserve naturelle nationale de la Trinité et une partie de la zone cœur du parc amazonien de Guyane se trouvent sur le périmètre de la commune. Un tiers de son territoire est situé en territoire protégé.

Sources

L'Insee Antilles-Guyane et la Préfecture réalisent, dans le cadre d'un partenariat, un diagnostic de la communauté de communes des Savanes. Il vise à mettre en évidence les caractéristiques du territoire, sous les angles économiques et socio-démographiques. Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation du kit Synthèses Locales version 20.1 de l'Insee.

Les principales sources mobilisées sont :

- Recensements de la population 2016 principalement
- État civil
- Clap
- REE
- Cnaf 2018
- DEFM 2018 – Dares, Pôle Emploi, traitement Direccte
- Enquête sur les besoins de main d'œuvre – Pôle Emploi / CREDOC
- Données du rectorat – Base élève

Afin de dégager les caractéristiques de la Communauté de Communes des Savanes, une comparaison a été réalisée avec le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ainsi qu'avec le reste de la Guyane.

Bibliographie

- La zone d'emploi de Kourou : mieux partager les richesses, Dossiers régionaux, juillet 2009 www.insee.fr/fr/statistiques/1293612
- Le logement en Guyane : un parcours résidentiel contraint, Insee Dossier n°3, mai 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2844999>
- L'impact du spatial sur l'économie de la Guyane, Insee Dossier n°5, novembre 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3182000>
- Des dynamiques différentes pour des activités complémentaires, Activités spatiales en Guyane et dans le Grand Sud-Ouest, Insee Flash Guyane n°123, février 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4309200>
- Momento édition 2019, Agreste Guyane
- PLU ville de Kourou
- Diagnostic de territoire, volet développement économique, Communauté de communes des Savanes
- Contrat de ville 2015-2020, ville de Kourou
- Observatoire de l'habitat de la Guyane, Tableau de bord n°3, Audeg, 2019
- Quels besoins en logements en Guyane pour les dix prochaines années ?, DEAL Guyane, novembre 2017

Définitions :

Bas revenu

Un allocataire à bas revenus est, au sens des fichiers Caf, un foyer allocataire dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC), appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 043 euros par UC pour les revenus de l'année 2014 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2015). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation.

Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

Ménage

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Personnes logées gratuitement

Désigne les ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur ou par un membre de leur famille à titre gracieux.

Population couverte par la CAF

La population couverte des CAF comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge.

Le taux de couverture de la population par les CAF est le rapport de la population couverte par une allocation de la CAF à la population totale du territoire.

Potentiel financier

Le potentiel financier, notion plus large que celle de potentiel fiscal, prend également en compte la dotation forfaitaire de l'État, qui constitue la part principale de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Les potentiels fiscal et financier sont définis au niveau communal, mais aussi sur n'importe quel ensemble de communes. Même lorsqu'ils sont définis au niveau communal, ils tiennent compte de l'intercommunalité.

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal d'un territoire est défini de la façon suivante : on prend en compte la somme que produiraient les taxes directes locales si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes (somme, sur les taxes « ménages » et les taxes « entreprises », de (base d'imposition x taux moyen national) ; puis on ajoute au résultat obtenu certaines compensations attribuées au secteur communal.

Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles. Il permet de mesurer en partie l'inégalité de moyens entre des territoires, mais non les différences de mobilisation de ces moyens. Il ne permet pas non plus de mesurer la richesse des habitants d'un territoire. Un potentiel fiscal plus important dans une zone que dans une autre indique donc une richesse potentielle mobilisable plus forte pour alimenter un budget et pour financer des services ou des projets. C'est le signe d'une autonomie financière plus grande, par comparaison à une zone plus « pauvre » qui dépendra davantage des dotations de l'État et des emprunts. C'est également le signe de la présence plus importante d'activités économiques ou d'une zone de résidence plus aisée.

Solde migratoire

Le solde migratoire (ou solde des entrées-sorties) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme... Remarque : Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi, au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).



La communauté des communes des Savanes : Un développement encore porté sur le spatial

La Communauté de communes des Savanes (CCDS) est composée de quatre communes : Kourou, de loin la plus peuplée, Sinnamary, rurale et traditionnelle, Iracoubo, également rurale et Saint-Elie, une commune à vocation minière. La CCDS se différencie de l'ouest et de l'est guyanais car elle n'est pas une zone frontalière avec des échanges structurants vers l'extérieur. Elle n'a pas le poids démographique ni politique de la Communauté d'agglomération du Centre littoral. Mais la CCDS se distingue surtout par son économie. Elle abrite en effet le Centre Spatial Guyanais et dispose, avec cet outil, d'un des plus grands atouts économiques de la Guyane. La présence de personnels qualifiés avec des revenus élevés a un effet positif sur son économie.

Depuis la fin des années 2000, la CCDS semble en avoir terminé avec une phase de croissance de plus de trente ans. Le secteur spatial a atteint sa vitesse de croisière et ne peut plus entraîner à lui seul le développement du territoire. Il perd de son attractivité : chaque année, les départs de ses habitants vers l'extérieur, que ce soit le reste de la Guyane ou le reste du pays, sont largement plus importants que les entrées. Les jeunes sont notamment nombreux à partir dans le cadre de leurs études. L'agglomération est à la recherche d'autres relais de développement, au-delà du spatial, en structurant la filière agricole ou en misant sur la présence de la base spatiale et de la proximité de l'Île-de-Cayenne pour accroître les revenus touristiques. Mais l'isolement des communes demeure un frein à un développement homogène du territoire.

Dossier n° 10
Décembre 2020

ISSN 2429 - 3350
ISBN 9 782110 631923

Service Territorial de Cayenne
23 1er Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier LENA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Myriam JELAINE

© INSEE - 2020

